

RÉSOLUTION N° 506

ANALYSE STRATÉGIQUE DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (le Conseil), à sa Dix-neuvième réunion ordinaire,

VU :

La résolution IICA/JIA/Res. 508 (XIX-O/17), “Appui au protocole d'accord IICA/FAO de conformité avec la résolution IICA/JIA/Res. 501 (XVIII-O/15)”,

CONSIDÉRANT :

La nécessité pour l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) de trouver de nouvelles modalités financières et administratives qui lui permettent de relever efficacement les formidables défis du secteur agroalimentaire ; et

L'intérêt de l'Institut pour la facilitation de la mise en œuvre du protocole d'accord IICA/FAO signé le 26 octobre 2017,

DÉCIDE :

De prier le prochain Directeur général de l'IICA de faire, pendant les douze premiers mois de son mandat, une analyse stratégique complète de la coopération IICA/FAO, y compris, sans toutefois s'y limiter, la structure et les coûts du Siège et des représentations dans les pays, les ressources externes pour le financement de projets, les contributions apportées à d'autres organisations internationales, les contributions de quotes-parts ainsi que la situation des arriérés des quotes-parts, et les partenariats stratégiques ; et de présenter un rapport à la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA en 2019.